

**1/ Concernant la trésorerie de Tassin la 1/2 lune**, la climatisation est en panne depuis plusieurs mois. Que cette situation perdure n'est pas acceptable au vu des différents épisodes caniculaires que notre département a subi.

De plus, les locaux étant en RDC avec des fenêtres qui ne peuvent pas s'ouvrir, les agents se plaignent de l'insuffisance de la ventilation des locaux. En effet, seulement deux impostes permettent l'entrée d'air et les bouches de VMC présentent dans le local social et les sanitaires ne semblent pas extraire suffisamment d'air.

**La CGT demande une vérification des débits d'air afin de s'assurer que le volume d'extraction est conforme à la réglementation, et la réparation de la climatisation.**

**Réponse DRFiP :**

*La climatisation du site présente effectivement des dysfonctionnements qui ont été signalés à la Mairie de Tassin, propriétaire des locaux. Le devis de réparation a été signé par les services de la ville et transmis à l'entreprise pour intervention.*

La DRFiP va mandater une entreprise pour faire la mesure des débits d'air extraits et enverra le calendrier pour la réparation de la climatisation. Si d'autres sites sont concernés par un contrôle des débits d'air des VMC, il faut les faire remonter à la DRFiP.

**2/ Concernant le site de Givors**, il y a un risque d'accident à la sortie du parking. En effet, la sortie du parking sur la voie publique n'est pas sécurisée.

**La CGT demande l'installation d'un miroir en face de la sortie, ce qui permettrait de voir venir les véhicules du virage et d'éviter des accidents.**

**Réponse DRFiP :**

*Il est pris note de cette demande. Une analyse sera engagée pour en étudier la faisabilité technique.*

La DRFiP fera installer un miroir rapidement.

**3/ Au SIE de Givors** des branchements électriques dangereux ont été vus : des fils électriques sont rassemblés dans des cartons susceptibles de s'enflammer en cas de problème. Nous tenons à votre disposition des photos pour étayer nos propos.

**Réponse DRFiP :**

*Intervention de l'atelier programmée cette semaine.*

Une campagne DUERP est lancée dans le département. Elle intégrera la prévention des risques covid, y compris sur les aspects indirects, comme l'écartement des bureaux, la gestion des câblages électriques... Au niveau électrique l'idée est que chaque appareil soit raccordé à une prise unique, cela concerne également la connexion au réseau : les hubs réseaux (multiprises) qui génèrent des ralentissements seront supprimés.

**4/ Concernant les cellules foncières du département (Villefranche, Tarare et Givors)**, quel est leur avenir ? Est-il envisagé des transferts de gestion de communes ? Si oui, à quelle date, et quel impact cela aura-t-il sur les agents ?

**Réponse DRFiP :**

*A ce jour, aucun projet en ce qui concerne les cellules foncières. Comme cela a déjà été indiqué, et sauf décision nationale, ce sujet sera examiné à la lumière des conditions dans lesquelles se déroulera la révision des VL des locaux d'habitation.*

*En ce qui concerne le transfert de gestion de commune, qui est une question indépendante de celle des cellules foncières, elle est plutôt liée au redécoupage des services, et notamment des SIP, dans le cadre du NRP.*

Il n'y a pas de politique de retour en arrière, ni de poursuite de la réforme CDI/CDIF. Dans l'immédiat, il y a deux contraintes temporelles fortes, le projet de révision des valeurs locatives en discussion avec les parlementaires et les élus locaux, et le passage à une dématérialisation des outils du SDIF avec la future application « Gérer mon bien ». Ces chantiers ne semblent pas pouvoir être mis en œuvre avant 2 ou 3 ans, la situation actuelle perdurera. La seule exception pourrait concerner la gestion de communes qui feraient l'objet d'un transfert d'un SIP à un autre, dans ce cas, la gestion foncière sera assurée selon les modalités du SIP d'accueil.

**5/ Concernant le zéro cash**, il était prévu qu'un partenariat serait mis en place à La Poste pour les régies, qu'en est-il ? Quelles seront les modalités d'application, les dates de mise en place, et l'impact sur les services ?

**Réponse DRFiP :**

*Ce sujet relève du marché national relatif aux approvisionnements et dégagements pour les institutionnels (établissements publics et scellés judiciaires) et les régies du secteur local. Ce marché a été attribué à la Banque postale le 16 juin dernier et démarrera normalement en avril 2021 avec par exemple une procédure nouvelle et simplifiée du dispositif ILLICODE (dépôt au guichet avec un code barre usager personnalisé et pas de reconnaissance contradictoire des valeurs). En attente de précisions.*

Statut quo jusqu'au passage du sujet au prochain CTL prévu fin septembre ou début octobre. Le transfert ne pourra être total que lorsque tous les documents auront un code barre pour le paiement chez un buraliste (datamatrix).

Il restera à régler le problème du paiement des bons de secours, qui dépend du choix organisationnel des collectivités locales. L'administration a l'obligation de garder une caisse par ressort du tribunal d'instance.

**6/ A Caluire**, le sas ne fonctionne pas correctement, les deux portes s'ouvrent simultanément, et ne permettent pas de filtrer les entrées ni d'assurer le respect des consignes sanitaires en terme de jauge. Les jours d'accueil sur RDV, les collègues utilisent la porte latérale, mais doivent eux-mêmes filtrer les entrées car des usagers tentent de s'engouffrer lors de l'ouverture. La sécurisation des accès n'est pas dévolue aux agents.

**Réponse DRFiP :**

*Le sas fonctionne normalement : il ne s'agit pas d'un sas sécurisé, dont la seconde porte s'ouvre, à distance, lorsque la première est fermée, mais d'un sas thermique, destiné à éviter les déperditions de chaleur : les deux portes s'ouvrent donc dans les mêmes conditions, sans contrôle à distance.*

La DRFiP rappelle que l'accès des usagers se fait uniquement par les sas et non par des accès secondaires. Par ailleurs, il faut veiller à respecter les conditions de travail des vigiles, ils ne doivent pas travailler en extérieur, soumis aux intempéries.

Suite à notre demande, la DRFiP annonce également chercher une solution technique pour commander à distance l'ouverture du sas. La DRFiP et le chef de service travaillent sur une réorganisation du hall d'accueil.

**7/ A la trésorerie Lyon Métropole**, les usagers attendent entassés dans le hall d'entrée de l'immeuble ou dans le hall après les ascenseurs. En effet, la capacité d'accueil de la trésorerie est limitée mais rien ne garantit la sécurité des usagers en dehors de celui-ci. Là encore il convient d'étudier une solution et dans l'attente de faire intervenir un vigile qui filtrera les accès à l'intérieur de l'immeuble. De plus, il n'y a pas de traçage au sol pour faire respecter la distanciation physique.

**Réponse DRFiP :**

*Comme mentionné dans le compte rendu de visite du CHS-CT du 20 juillet 2020, le marquage au sol est présent dans les espaces de circulation de l'immeuble ainsi que dans les espaces d'accueil de la trésorerie (réception et caisse). Le marquage dans le hall d'accès à l'immeuble (gel hydroalcoolique à disposition) relève du syndic et de la gestion des parties communes.*

**La CGT demande la mise en place d'un vigile à Caluire et à la Métropole, en attendant la réparation du sas à Caluire et qu'une solution pérenne soit trouvée pour la Métropole.**

La DRFiP confirme les difficultés rencontrées dans la gestion de l'accueil et annonce que le dispositif de vigiles est mis en place à la métropole les mercredis et vendredis, et à Lyon Amendes le vendredi, périodes identifiées de forte affluence, tant que le département est en zone rouge.

La DRFiP annonce la mise en place d'un groupe de travail relatif à l'accueil. La CGT a rappelé sa demande, concernant les modalités d'organisation d'un groupe de travail : la direction doit communiquer sur l'objet du groupe de travail, informer tous les agents concernés, donner un calendrier précisant la période pendant laquelle les agents peuvent s'exprimer et organiser une restitution à tous.

**8/ Concernant le port du masque à la DGFIP**, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et Laurent Pietraszewski, secrétaire d'Etat auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargé des Retraites et de la Santé au Travail, ont présenté les évolutions envisagées du protocole aux partenaires sociaux : Systématiser le port du masque dans les espaces clos et partagés au sein des entreprises et des associations (salles de réunion, open-space, couloirs, vestiaires, bureaux partagés etc.).

**Dans cette hypothèse, la CGT demande :**

- que tous les agents soient attributaires d'une dotation individuelle sur la base d'un minimum de 50 masques. La consommation quotidienne minimale de masques peut être évaluée à 6 (hors masque alternatifs fournis par la DRFiP et le CHSCT, pour les trajet domicile travail) sur la base de deux boissons par demi-journée. Le volume par mois sur cette hypothèse est de 6 x 2400 agents x 22 jours correspond à 316 800 masques.
- que dans chaque service, il y ait un stock suffisant pour assurer réapprovisionnement individuel, autant que de besoin.
- que de nouvelles poubelles à ouverture par pédale soient déployées dans les services.
- qu'il soit fait un rappel des consignes en insistant sur deux points : bien porter son masque et le neutraliser à chaque retrait (poubelle adaptée ou poche plastique fermée pour les lavables).

**La CGT vous demande une communication rapide et claire à destination des agents sur le port du masque dans les espaces de travail, avec les consignes d'usage adaptées.**

**Réponse DRFiP :**

*Les annonces gouvernementales concernaient l'actualisation des consignes sanitaires applicables à compter du 1er septembre 2020 dans les entreprises. La déclinaison pour la fonction publique et la DGFIP doit faire l'objet de textes en cours d'élaboration.*

La DRFiP va distribuer à partir du 15 septembre, une boîte de 50 masques chirurgicaux, par agent. Un message a été adressé aux chefs de services, avec les consignes à donner aux agents lors de la distribution. Il reste un petit stock de masques, pour les agents itinérants, et ceux détenteurs de prescriptions médicales. Début octobre, la DRFiP va distribuer des masques alternatifs en tissus, approvisionnés par les préfetures, ainsi que des pochettes pour la gestion des masques propres et usagés.

La dotation de masques est faite par rapport aux effectifs réels.

La CGT a rappelé que les agents devaient disposer d'autant de masques que de besoin, en ayant le soucis du confort d'utilisation (pour un agent du CDC en contact téléphonique en permanence doit pouvoir remplacer son masque dès qu'il est humide). L'ambiance thermique du site, et l'activité doivent être prises en compte. La problématique de la buée sur les lunettes est également un sujet.

La DRFiP a déjà pris des contacts et identifié des modèles de masques adaptés aux porteurs de lunettes, ou aux personnes à la peau sensible.

On a également rappelé des situations pour lesquelles il est possible de ne pas porter le masque, la DRFiP est en attente d'une note fonction publique pour prendre les dispositions pour des services tels que le CDC, dont les locaux répondent aux prérequis sanitaires.

**9/ Nous avons été interpellés par certains agents des HCL**, ceux-ci n'ont à ce jour pas reçus la dotation de 8 masques lavables. Merci de faire un rappel rapide au chef de service.

**Réponse DRFiP :**

*La distribution de masques est assurée au fur et à mesure du retour des agents dans le service.*

Un rappel a été fait aux chefs de services.

**10/ La trésorerie de Tarare** connaît, comme de nombreux autres services, un véritable problème d'effectif d'autant plus craint sur cette petite structure.

Le chef de service doit se mettre en relation avec le pôle métier afin d'établir un arbitrage des missions et ainsi définir un besoin en renforts.

**11/ Au SIP de Caluire** les agents nous ont fait remarquer également les problèmes des absences pour maladie qui ne sont pas compensées or, leur nombre a presque doublé entre 2018 et 2019, passant de 776 jours à 1329 !

Le chef de service doit se mettre en relation avec le pôle métier afin d'établir un arbitrage des missions et ainsi définir un besoin en renforts. La DRFIP va vérifier le chiffrage d'absence pour le SIP de Caluire, ainsi que les renforts attribués.

Ils nous ont également informé que la dématérialisation à outrance en SIE suite à la période Covid génère de grosses difficultés pour les agents de la compta (signatures en démat, travail sur listes, double travail ...).

La DRFIP confirme les difficultés, il faut que le chef de service prenne en compte les conséquences de la dématérialisation, qui génère un surcroît de travail à la cellule comptable. L'arrivée du PAS et des fusions de services ont eu pour conséquences d'augmenter considérablement la charge de travail. Ces contraintes sont transmises régulièrement à la DG par la DRFIP.

La CGT estime que la direction devrait communiquer sur ces remontées aux équipes, ce qui aurait l'avantage de réduire le sentiment d'abandon ressenti dans les services.

**12/** Ces visites nous ont permis de constater que par endroit (comme à Villeurbanne et à Caluire) le local mis à disposition des syndicats a été investi par l'administration. **La CGT demande que ces locaux soient restitués aux OS et comme les textes le prévoient, équipés convenablement pour permettre une activité syndicale (PC, imprimante, connexion internet ...).**

Caluire : le local a été réattribué aux organisations syndicales.

Villeurbanne : un nouveau local est en cours de création, à partir d'un box d'accueil.

Vivier Merle : le local est en cours d'aménagement et devrait être disponible en octobre.

**13/ L'absence de possibilité de paiement** sans contact pose également des problèmes sanitaires, comme c'est par exemple le cas à la trésorerie de Rillieux ou au SIP de Vénissieux. **Est-il possible de généraliser la mise en place de terminaux qui acceptent le sans contact ?**

La DRFIP finalise le recensement et va commander des TPE avec la fonction sans contact pour tous les postes, et espère les avoir d'ici quelques mois.

**14/ A Vénissieux,** les agents s'inquiètent à juste titre des conditions d'accueil du public. L'absence de sas et le dispositif de gâchette ne permettent pas de réguler convenablement le nombre de contribuables dans le hall d'accueil. Il a été constaté bien au delà de la jauge sanitaire (8 pour mémoire). La présence d'un vigile permettait de réguler le flux. **La CGT demande qu'un vigile soit de nouveau mis en place les jours de réception, à Vénissieux mais aussi sur tous les sites où les collègues le jugent nécessaire.**

CF réponse apportée au point 7. La DRFIP reconnaît que le local n'est pas adapté à l'activité d'un SIP.

**15/ Les agents du SIP de Vénissieux demande également un distributeur sur pied de gel hydroalcoolique à pédale.**

Deux distributeurs ont été installés le 5 août dernier, un dans le local de restauration, et un à l'accueil.

**16/ D'autre part le dispositif d'accueil**, réparti entre 2 jours d'accueil uniquement sur rdv et 2 jours en libre accès devait s'achever à la fin de l'été. La direction n'a pas à ce jour communiqué sur la modification de l'organisation des accueils alors que l'automne approche ainsi que les dates d'échéances ! **La CGT demande à la DRFIP que des informations claires soient transmises aux agents sans plus attendre.**

Le dispositif est maintenu en l'état sans date de fin. Cette question fera partie des missions du groupe de travail sur l'accueil.

**17/ Certains collègues de SIP** ont été désignés pour répondre au téléphone en débordement des centres de contact. **La CGT demande à ce qu'ils soient bénéficiaires du même régime indemnitaire que les collègues affectés en centre de contact.**

La demande a été prise en compte par la DRFIP, qui ne peut rien faire pour l'instant, l'ACF étant liée à l'affectation opérationnelle. Les RH ont interrogé la DG à ce sujet.

En complément la CGT a demandé l'attribution d'une autre prime pour abonder la rémunération des agents. En réponse la DRFIP envisage d'attribuer des autorisations d'absence en compensation.

**18/ Le ménage est mal fait sur la CAE**, les poubelles ne sont pas vidées régulièrement, les moquettes ne sont pas nettoyées régulièrement.

La DRFIP a pris note et est demandeur des remontées du terrain sur le problème du ménage.

19/ Il manque du matériel pour nettoyer **les bureaux au SDIF**, et du gel hydroalcoolique pour les agents.

La DRFIP a rappelé que chaque fois qu'un chef de service demandait du gel hydroalcoolique ou des fournitures pour nettoyer les bureaux, la direction les fournissait. Un rappel au chef de service.

**20/ Cas covid, manque de communication aux collègues.**

À ce jour, deux cas de covid ont été identifiés. Pour le collègue affecté dans un service de direction, aucune information n'a été donnée aux agents de son service. La DRFIP explique que la CPAM a en charge le traçage des cas contacts.

La CGT dénonce un manque de communication criant. Il faut mettre en place une communication à destination des collègues exerçant dans le service du cas covid.

Il faut également mettre sur Ulysse des informations précises rappelant les modalités de gestion des agents ayant les symptômes ou des cas contacts. La DRFIP s'est engagée à faire une publication sur Ulysse.

*La réunion s'achève par faute de disponibilité de la DRFIP, l'ensemble des points concernant le CDC sera traité lors d'une prochaine réunion.*